

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-019-14182/23/BM

**■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à la requalification et revalorisation de l'Avenue Jean Moulin sur la commune d'Alleins
59608**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole du 28 juin 2018 a approuvé par délibération n°18 /0588 la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la réalisation par les communes d'équipements relative à l'opération relevant de l'aménagement du réseau pluvial Avenue Jean Moulin à Alleins.

Les travaux de requalification de l'avenue Jean Moulin à Alleins concernaient la rénovation et la création du réseau pluvial, dans le cadre de la requalification et sécurisation de l'Avenue, pour un montant prévisionnel des études et des travaux s'élevant à 48 444.48 € TTC.

Le coût des travaux a augmenté de 27 525,21 € TTC et s'explique par le renouvellement d'une zone supplémentaire à traiter d'environ 175 mètres suite à l'effondrement du réseau pluvial, soit un montant total de travaux pour l'opération de 75 969,69 € TTC.

Les montants des travaux, ainsi que le phasage des demandes de remboursement, sont réajustés tels que décrits ci-dessous et prennent en considération deux remboursements supplémentaires à l'appui des disponibilités budgétaires :

- 4 778,00 € TTC en 2019
- 22 417,69 € TTC en 2020
- 41 248,79 € TTC en 2023 (montant supplémentaire 20 000,00€ TTC avenant 1)
- 7 525,21 € TTC en 2024 (montant supplémentaire avenant 1)

Soit un total de 75 969,69 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Libellé de l'opération	« Jean Moulin »	
Nature	Montant € TTC	
Montant convention initiale	48 444.48 €	
Plus-value avenant n°1	27 525.21 €	
TOTAL	75 969.69 €	
FINANCEMENT		
METROPOLE	75 969.69 €	
COMMUNE		

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier l'enveloppe financière initiale des travaux programmés, et de réajuster le plan de financement prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 002-3880/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la réalisation par les communes d'équipements relative à l'opération relevant de l'aménagement du réseau pluvial Avenue Jean Moulin à Alleins ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage n°18/0588 relative à l'opération relevant de l'aménagement du réseau pluvial Avenue Jean Moulin à Alleins.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage n°18/0588, ci-annexé, relative à l'aménagement du réseau pluvial Avenue Jean Moulin à Alleins portant modification de la répartition financière à conclure avec la commune d'Alleins.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions y concourant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section investissement pour le Budget Principal Métropolitain 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence AP 183190BP - opération : 2018 3 015 00, nature 2315.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Eau - Assainissement - Pluvial

Roland GIBERTI